



Au fil de la Seine à Paris

Règles et conseils pratiques pour les plaisanciers



Document réalisé par VNF/DTBS - Bureau communication - Photos: © VNF / Luc Jean-Marie - Imprimé sur papier PEFC par ACAT communication

-  Interdiction de passer
-  Interdiction de stationner
-  Interdiction d'ancrer
-  Interdiction de passer en dehors de l'espace indiqué
-  Obligation de prendre la direction indiquée par la flèche
-  Dépassement interdit
-  Obligation de se diriger vers le côté du chenal indiqué par la flèche
-  S'arrêter dans certaines conditions
-  Obligation d'observer une vigilance particulière
-  Obligation d'utiliser le canal 10
-  Profondeur limitée
-  Tirant d'air limité
-  Largeur limitée
-  Des restrictions sont imposées (figurant dans le cartouche sous le signal)
-  Chenal à ... mètres de la rive
-  Passe recommandée dans les 2 sens
-  Passe recommandée dans le seul sens indiqué
-  Aire de virage
-  Rencontre d'une voie prioritaire

> S'informer avant de partir

Serveur vocal VNF

Tél : 33 (1) 40 46 04 92
Consulter les données hydrauliques en temps réel

Sites internet

www.vigicrues.gov.fr

Consulter les prévisions de crue sur la Seine à Paris

www.bassindelaseine.vnf.fr

Consulter les données hydrauliques en temps réel.

Télécharger le règlement général de police, le règlement de police particulier Seine-Yonne (rubrique Informations usagers)

www.fluviacarte.com

Navicartes et guides sur le réseau navigable français, calcul d'itinéraire en ligne.

> Contact

Numéros d'urgence

Brigade fluviale : Tel - 33 (1) 47 07 17 17
Pompiers de la Monnaie : 18
VNF : Tél - 33 (1) 83 94 44 98

Port de plaisance

Port de l'Arsenal
11 bd de la Bastille, 75012 Paris
Capitainerie Tél - 33 (1) 43 41 39 32

Voies navigables de France

Direction territoriale Bassin de la Seine
Unité Territoriale Seine-Amont

Tél : 33 (1) 44 41 16 80

email : uti.seineamont@vnf.fr



Ne pas jeter sur la voie publique

Pour votre sécurité, nous vous rappelons quelques règles essentielles à respecter pour naviguer dans Paris

> **Radio VHF** : Sur la Seine, la veille VHF sur canal 10 est obligatoire pour les bateaux > 20m et recommandée pour les embarcations < 20m. Sur les canaux parisiens, la VHF 9 est utilisée à l'entrée du Port de l'Arsenal (voir sur la carte).

> **Sécurité à bord** : Le port du gilet de sauvetage est recommandé en dehors de la cabine. A bord du bateau, il est obligatoire de disposer du Règlement Général de Police de la navigation intérieure (RGP) et du Règlement Particulier de Police Seine-Yonne sous format papier ou numérique (excepté pour les bateaux < 20m).

> **Vitesse mini et maxi** : La vitesse minimum est de 4 km/h pour les bateaux montant et de 8 km/h pour les avalants. La vitesse maximum des bateaux de plaisance < 20 m est de 18 km/h et de 12 km/h pour les bateaux > 20m.

> **Alternat** : La circulation des bateaux entre le pont de Sully et le pont au Change est réglée par un alternat (voir le schéma ci-dessous). Attention, le bras Marie est interdit à la navigation de plaisance.

> **Zone de stationnement** : Le stationnement des bateaux de plaisance est interdit dans Paris, sauf au Port de l'Arsenal.

> **Restrictions de navigation** : Les bateaux non-motorisés sont interdits dans Paris. La navigation de plaisance est autorisée uniquement en transit, sans demi-tour et sans louvoyer entre le pont Mirabeau et le pont de Tolbiac.

Les bateaux et engins de plaisance ne doivent pas apporter d'entrave à la navigation de commerce et de passagers.

Selon les niveaux d'eau dans Paris, des restrictions de navigation peuvent s'imposer, consultez le serveur vocal ou le site internet VNF.

